

Dispositif de Formation préparant au diplôme d'Etat d'Infirmier

Institut de formations paramédicales
Institut de formation en Soins Infirmiers

Année 2025 – 2026

- Du lundi 1 septembre 2025 au vendredi 3 juillet 2026 -

Promotion 2025 – 2028

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
1 - Le statut de l'Institut	4
2 - Les missions	4
3 - L'organisation générale de l'IFPM	4
APPROCHE PEDAGOGIQUE.....	7
DE LA FORMATION.....	7
1 - Processus d'apprentissage	7
2 - Les finalités de la formation avec les dix compétences infirmière.....	7
3 - Les modalités pédagogiques.....	8
4 - Présence en cours.....	9
5 - La Commission d'Attributions des Crédits	9
6 - Les temps forts institutionnels	9
7.-. Passage d'année	10
LA FORMATION	12
1 - Les thématiques de la formation infirmière.....	12
2 - Planification des rentrées de septembre et de février.....	14
3 - Stratégies pédagogiques	15
4 - Les moyens	17
LES FINALITES DE LA FORMATION	18
1 - Les objectifs des semestres 1 et 2.....	18
2 - Calendrier.....	25
3 - Les Unités d'enseignement semestres 1 et 2	26
4 - Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 1 et 2.....	30
CONCLUSION.....	32

INTRODUCTION

Le dispositif de formation, est une déclinaison opérationnelle propre à chaque année de formation du projet pédagogique. Il guide l'action pédagogique et communique notre conception générale de la formation, nos attentes et nos exigences. Le dispositif de formation permet de mettre en lumière la manière dont l'équipe pédagogique met en œuvre le projet de formation, en tenant compte de la législation en vigueur.

Le projet pédagogique, et les dispositifs de formation sont centrés sur l'apprenant, personne engagée dans un processus de réussite en formation mais également dans son futur exercice professionnel. La sécurité, la qualité des soins aux patients, et résidents sont les objectifs prioritaires pour tous. Former des nouveaux professionnels a amené l'équipe pédagogique à s'interroger sur le profil des nouveaux professionnels qui intègrent le marché de l'emploi et à adapter les stratégies pédagogiques pour répondre à la demande des employeurs.

Les formations proposées à l'IFPM ont comme objectif principal de professionnaliser le parcours des apprenants. Accompagnés et guidés par les équipes pédagogiques, techniques et administratives, les apprenants construisent progressivement les compétences nécessaires à l'exercice de leur futur métier. L'apprenant au cours de sa formation cheminera vers la professionnalisation en étant en capacité d'analyser les situations de soin, de prendre les décisions dans les limites de ses compétences et responsabilités tout en travaillant parfois seul mais le plus souvent en équipe pluri professionnelle.

Le projet pédagogique, et les dispositifs de formation s'inscrivent également dans les axes du projet d'établissement principalement du projet de soins et de la politique de soins du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS. Cette politique vise à offrir aux usagers des soins de qualité centrés sur les besoins spécifiques des consultants, des patients et des résidents avec leur environnement et une prise en charge complémentaire et coordonnée des spécificités. Elle repose sur :

1/ Une philosophie de soins basée sur des valeurs professionnelles :

- Le respect :
 - Des droits et devoirs des patients
 - Des droits et devoirs du personnel paramédical
- La tolérance
- Le professionnalisme et l'engagement institutionnel
- La rigueur
- Le développement des compétences afin de s'adapter aux évolutions
- L'interdisciplinarité
- Les pratiques de soins partagées
- La solidarité
- La volonté de décloisonner les filières
- L'équité
- La garantie de l'accessibilité aux soins pour tous

2/ Une conception des soins basée sur une éthique, une approche globale de l'homme et de la santé en relation avec son environnement social.

Pour les professionnels de l'IFPM le soin est une attention portée à une personne qui vit une situation singulière dans la perspective de lui venir en aide, de contribuer à son bien-être, à sa santé selon Walter HESBEEN, le soin s'inscrit dans « un souci de l'humain pour l'humanité ».

La politique de soin s'appuie sur la compétence des professionnels. C'est un processus continu qui se base sur un engagement professionnel, qui demande un ensemble de connaissances générales, de savoir-faire opérationnels, et de comportements professionnels structurés, mobilisés et utilisables en fonction des activités à réaliser dans des situations de travail actuelles et futures. La compétence est inséparable de l'action et elle ne peut être réellement appréhendée qu'au travers de l'activité par laquelle elle s'exprime et dont elle permet la réalisation. La compétence est toujours sujette à apprentissage. Elle est évaluable, progressive à travers des degrés de maîtrise et reconnue soit par un diplôme ou un parcours de formation qualifiante soit par la validation des acquis de l'expérience.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1 - Le statut de l'Institut

L'Institut de Formations Paramédicales du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS est un institut public. Il bénéficie de l'expérience des professionnels de santé de multiples secteurs dans le sens des valeurs et des missions du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS.

2 - Les missions

L'INSTITUT DE FORMATIONS PARAMÉDICALES (IFPM) a pour **mission** de former des professionnels de santé capables de s'intégrer dans le système de santé :

- en réponse aux besoins et demandes de la population,
- en milieu hospitalier, extrahospitalier et en secteur libéral,
- en tenant compte de la politique nationale de santé et des politiques institutionnelles.

L'Institut garantit à l'étudiant l'acquisition de capacités qui s'inscrivent dans les compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Le projet de formation et son dispositif doivent permettre de répondre à cet objectif.

3 - L'organisation générale de l'IFPM

Le directeur des soins de l'institut assisté de quatre cadres supérieurs de santé coordinateurs pédagogiques définit les grandes orientations pédagogiques, budgétaires et managériales et en assure la responsabilité. Il coordonne les huit formations diplômantes. Il anime, coordonne, fédère les équipes pédagogique, administrative et technique en les accompagnant de façon dynamique.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE composée de professionnels de santé formateurs, est organisée en filière avec des référents de promotion et d'unités d'enseignement ou de modules.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE assure en coordination avec les autres membres de l'équipe (formateurs, intervenants extérieurs et personnel de maintenance) en tenant compte du budget et du patrimoine de l'institut, sa mission administrative, de gestion et participe à l'efficience et au développement du projet de formation.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE assure en coordination avec les autres membres de l'équipe, la maintenance, l'hygiène des locaux et du matériel, pour une participation au projet de formation en tenant compte du budget et de l'état du patrimoine.

Dominique BARTHELEMY

Directrice des soins
Coordinatrice des instituts de formations paramédicales

Référents handicap - ABS : S. FERREIRA – G. LEFAUCHEUX –

M. VALLET ifpmreferent.handicap@ifpm45.fr

Référents prévention VSS : A. BOIS-BAUCHARD – A. NOEL

Référents harcèlement : C. JOUAN – V. ROMANELLI

Adjointe des cadres
Nadège BERNE

Filière infirmière
Coordinateurs Pédagogiques
Cadres supérieurs de santé
Murielle CANOPULO
Jérôme CLEMENT

Coordinateur Pédagogique
Cadre supérieur de santé
Anthony RICHARD

Coordinatrice Pédagogique
Cadre supérieur de santé
Nicole RICHTER

Filière Psychomotricité
Directrice Pédagogique
Cadre de santé
Julie LOBBÉ

**Activités
transversales**

**Secrétariat
pédagogique**

Brigitte BERROHO
Oualfa BENALI
Marine BOIRON
Chloé BUDEL
Alisson DA COSTA
Julie DESPIGNES
Léa GAUJARD
Linda GUICHENEY
Céline KALAWSKI
Séverine ROY
Linda SIUDZIAK
Manon TESSIER

Activités support
Accueil
Sara BOURKIA
Sandrine DOGIMONT

**Comptabilité /
commandes**
Isabelle THOMAS
Mélanie REGNIER-
LAURENT
Séverine WATTEZ
Wendy WAZEKA-
TSHUNZA

Absentéisme
Manon SIGAUD
Emmanuelle GUILLOTIN

Référents

L1 septembre / Février
Christopher JOUAN - Edwige
Verdu / Stéphanie FERREIRA -
Lucie MONTEL

L2 septembre / Février
Gaelle LEFAUCHEUX - Mélinda
GENTY / Peggy BARNOUX -
Marlène RAMIREZ

L3 septembre / février
Sophie CLAVIÈRE - Valérie
ROUSSEAU / Clémence PIERRAT-
COSSON - Chrystel DURA

Parcours réussite / PASS LAS
Solène GOUABAULT

Anne AUTHIER
Aude BELLANGER
Aurore BEAUMONT
Chloé CONTON
Florence DELPY-GOURON
Aurore EL YACOUBI
Carmen FERREIRA
Maddy FOURMONT
Marie Françoise GRASLAND
Pascaline GUERIN
Armelle HENRIOT
Claire LANDRAGIN ROUSSEAU
Véronique LE BRIGAND
Allison LECLERC
Audrey LENAIN
Pascaline MAITRE
Annelise NOEL
Agnès PHALIP
Cécile PHILIPPE
Anne Sophie PIQUEMAL
Nathalie RETHORE
Katia RICHARD
Florence SARTIER

Filière ARM
Référente
Audrey BOIS-
BAUCHARD

Camille GRIT (Dr)
Léa DE OLIVEIRA (ARM)

Filière IBODE
Référentes
M1 Gwenaél OLIVIER-
FERNANDES
M2 Marie-Claire
DEHOX

Filière Puériculteur
Référente
Marie-Christelle
CHARLES

Chloé CELLIER
amélie COURATIN

Formation continue
Sylvana D'AVOUT
Solène GOUABAULT

Filière Aide-soignant
Référente
Marie VALLET
Co-référent
Anne Sophie TZARICK

**Référente Formation
en DISCONTINU**
Manel EL BEKKAOUI

Céline CARRION
Marina DENIEL
Claire LUCAS
Agathe PASDELOUP
Aurélien PILARD
Sandrine RIVENAIRE
Vanessa ROMANELLI
Stéphanie VIOT

**Filière auxiliaire de
puériculture**
Référente
Irène GIGANT

Chloé CELLIER
Amélie COURATIN
**Référente Formation
en DISCONTINU**
Mélissa PEYRONNY

Administratif
Stéphanie JEANNETON

Formateurs
P1 Sonia SANCHEZ
P2 Véronique CHARBON
P3 Tiphanie GRAIN
Cindy LE MENN-TRIPI

Appareteur
Fernando MENDES

Filière Ambulancier
Référents
Didier BORNECH
Fabienne BONTE

Communication
Guillaume PEREIRA

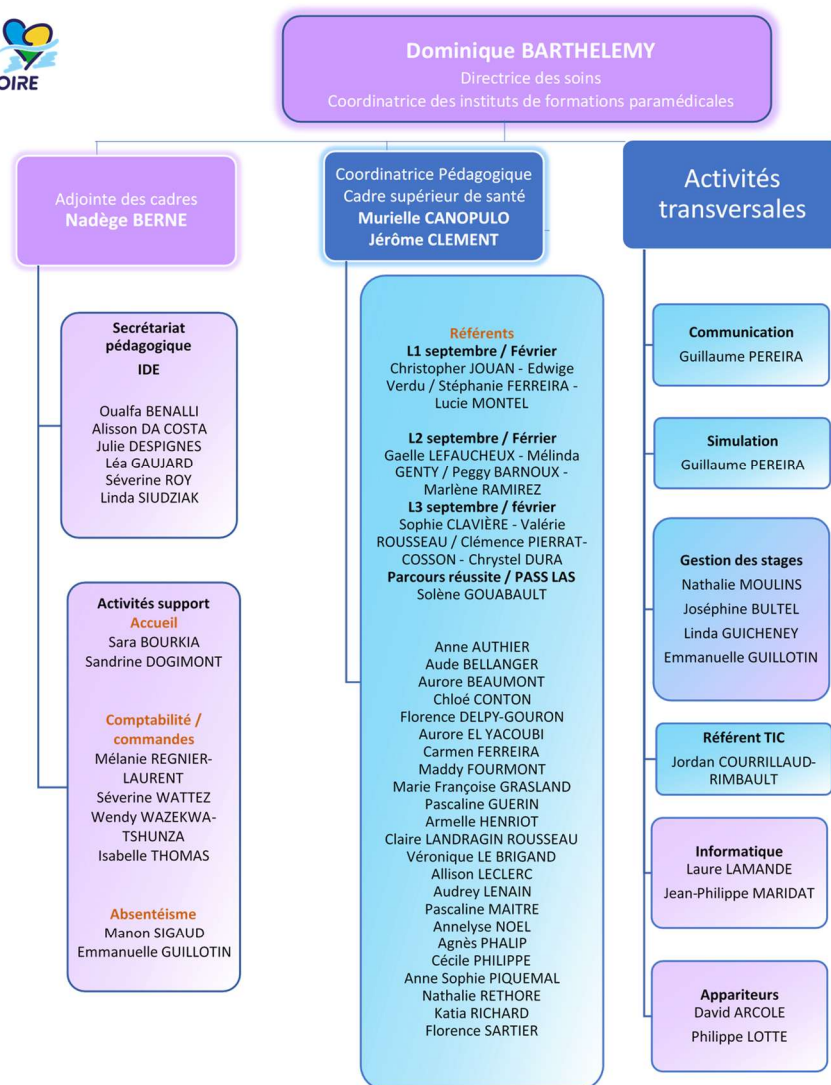
Simulation
Guillaume PEREIRA

Gestion des stages
Nathalie MOULINS
Joséphine BULTELL
Linda GUICHENEY
Emmanuelle GUILLOTIN

**INFORMATIQUE
support / TIC**
Laure LAMANDÉ
Jean-Philippe MARIDAT
Jordan COURRILLAUD-
RIMBAULT

Appareteurs
David ARCOLE
Philippe LOTTE

MAJ 17 juillet 2025



Référents handicap :
S. FERREIRA – G. LEFAUCHEUX – M. VALLET

ifpmreferent.handicap@ifpm45.fr

Référents prévention VSS :
A. BOIS-BAUCHARD – A. NOEL

Référents harcèlement :
C. JOUAN – V. ROMANELLI

APPROCHE PEDAGOGIQUE **DE LA FORMATION**

1 - Processus d'apprentissage

Le référentiel de formation, défini dans l'annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles. Les compétences infirmières s'acquièrent de façon progressive en lien avec les unités d'enseignement (UE) et la confrontation aux situations professionnelles en stage.

Pour accompagner la formation, l'équipe pédagogique s'appuie sur une trilogie :

Comprendre, agir, transférer

- **Comprendre** : l'étudiant acquiert les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la compréhension des situations,
- **Agir** : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- **Transférer** : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

2 - Les finalités de la formation avec les dix compétences infirmière

Durant ces trois années de formation, l'équipe pédagogique s'appuie sur le référentiel de formation.

Ce référentiel a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

Le métier d'infirmier se décline en 10 compétences, qui sont définies dans un référentiel de compétences (annexe II de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier) et qui sont à acquérir par les étudiants en 6 semestres de formation :

- **Compétence 1** : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.
- **Compétence 2** : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers.
- **Compétence 3** : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
- **Compétence 4** : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.
- **Compétence 5** : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.
- **Compétence 6** : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.
- **Compétence 7** : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.
- **Compétence 8** : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
- **Compétence 9** : Organiser et coordonner les interventions soignantes.
- **Compétence 10** : Informer, former des professionnels et des personnes en formation.

L'étudiant est amené à **devenir un praticien autonome, responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

3 - Les modalités pédagogiques

L'équipe pédagogique met en œuvre différentes stratégies pédagogiques pour permettre l'apprentissage par l'alternance.

Les différents cours se déclinent ainsi :

- **En cours magistraux (CM)**

Le contenu est plutôt « théorique » et s'effectue en grand groupe. Ils sont tous indispensables pour tendre vers la professionnalisation. Néanmoins certains seront à présence obligatoire et intitulés cours magistral obligatoire (**CMO**).

- **En travaux dirigés (TD)**

Ce sont des temps d'enseignement à présence obligatoire en groupe de 10 à 25 étudiants à l'Institut de Formations Paramédicales d'Orléans. L'objectif du travail dirigé est davantage orienté vers un approfondissement, un échange constructif, un partage d'expérience souvent basé sur des situations concrètes.

- **En travaux personnels guidés (TPG et TPG Obligatoires)**

Ce sont des temps de travail où les étudiants effectuent par eux-mêmes certaines recherches ou études (exposé écrit, projet...). Un temps d'accompagnement est systématiquement organisé avec les formateurs et ce afin de pouvoir mener individuellement ou en groupe le TPG. Certains temps de travail seront obligatoirement réalisés au sein de l'IFPM. Ils seront identifiés sur le planning **TPGO**.

- **En e-Learning**

Ce sont des temps de travail inscrits sur le planning de semaine ou à planifier par l'étudiant lui-même sur son temps de travail personnel.

- **En ateliers cliniques**

Ce sont des enseignements obligatoires réalisés en petits groupes. Ils permettent d'appréhender différentes connaissances théoriques, techniques et relationnelles par la mise en œuvre de soins en situations simulées pour permettre la construction de compétences.

- **En simulation clinique**

Ce sont des temps de formation obligatoires réalisés à l'Institut de formation qui permettent aux étudiants de se confronter à des situations cliniques apprenantes et de travailler en lien avec les outils quotidiens de la pratique infirmière (transmissions...) grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Ces stratégies pédagogiques sont mises en œuvre par l'équipe de l'IFPM et par des intervenants extérieurs. Elles s'organisent par compétences au nombre de dix et se développent sous forme d'unités d'enseignement (UE).

- **En suivi pédagogique**

C'est un processus **d'accompagnement** individuel ou collectif, mené par un formateur.

- **Le tutorat**

Un tutorat est mis en place avec les apprenants de l'année supérieure et géré par l'association des apprenants les Blouses Blanches d'Orléans (BBO).

- **Le mentorat**

Les étudiants volontaires bénéficieront de la mise en place d'un mentor professionnel de santé dès la première année.

- **Soutien base mathématiques**

En complément des enseignements dispensés, autour des techniques de soins et des calculs de doses et de débits, un dispositif d'accompagnement et de remise à niveau, des bases mathématiques nécessaires et adaptées à l'exercice de la profession infirmière, sera proposé. Des ateliers, accessibles en présentiel ou à distance, sur volontariat, seront organisés sur des temps annoncés à l'avance et sur des créneaux variés pour contenter tous les étudiants intéressés. Les thématiques abordées seront élaborées avec les participants.

Le dispositif sera animé et coordonné par Monsieur CLEMENT.

4 - Présence en cours

La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire (confère texte législatif). Certains enseignements en cours magistraux peuvent l'être également, en fonction du projet pédagogique de l'institut. Les cours magistraux ne sont pas tous à présence obligatoire, mais votre présence y est vivement recommandée. Elle facilite l'acquisition des connaissances et des liens entre les divers apports, ceci pour pouvoir formaliser une prise en charge globale de la personne soignée. Votre présence permet de vous inscrire dans une démarche de réussite. L'écoute attentive d'un cours constitue la première étape de l'apprentissage.

L'étudiant inscrit en formation doit signifier sa présence grâce à l'apposition de sa signature à chaque début de temps de formation. Cet émargement se fera sur les documents et outils (logiciel Edusign) institutionnels. Chaque étudiant engage sa responsabilité individuelle dans cet acte. Chaque étudiant des promotions sera amené en cours d'année à participer à l'organisation de l'émargement en collaboration avec les formateurs référents de la promotion.

5 - La Commission d'Attributions des Crédits

Selon l'article 34 de l'arrêté du 31 Juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

Les crédits de formation sont attribués par une **Commission d'Attribution des Crédits** (CAC). Elle est mise en place dans les instituts de formation en soins infirmiers, sous la responsabilité du directeur de l'institut, qui la préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants infirmiers, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Les dates de la CAC pour l'année 2025-2026 :

- **Pour le semestre 1 :**
 - **CAC le 10 Février 2026 14h30**
 - **Affichage CAC le 12 Février 2026 10h**
- **Pour le semestre 2 :**
 - **CAC le 23 Juin 2026 à 14h30**
 - **Affichage CAC le 25 Juin 2026 à 10h**
- **Pour les rattrapages :**
 - **CAC : le 25 Aout 2026 à 14h30**
 - **Affichage CAC le 26 Aout 2026 à 14h00**

6 – Les temps forts institutionnels

- **Une journée d'intégration** réalisé par l'Association des Blouses Blanche d'Orléans (BBO) est fixée le 4 septembre 2025.
- **La section de vie étudiante** émet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut. Elle se réunira le **14 octobre 2025 à 9h et le 17 mars 2026 à 9h**, les représentants des étudiants assistent à cette instance, ils échangent sur des points identifiés par les étudiants qu'ils représentent.

- Chaque année, un samedi, **l'IFPM organise une journée portes ouvertes**. Cette année cette journée se déroulera **le 7 février 2026** dans les locaux avenue Diderot à Orléans, les professionnels de l'IFPM et les étudiants participent activement. Toujours dans le cadre de la compétence 10, les étudiants participent également au forum de l'orientation sur 3 jours consécutifs du mercredi 4 février 2026 au vendredi 6 février 2026.

7.- Passage d'année

7.1 - Passage de première en deuxième année

Selon l'article 25 de l'arrêté du 31 Juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

« **Le passage de première en deuxième année s'effectue** par la **validation des semestres 1 et 2**, ou par la **validation de 48 crédits sur 60** répartis sur les deux semestres de formation.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères et qui ont obtenu **entre 30 et 47 crédits** au cours des semestres 1 et 2 sont **admis à redoubler**. Ils peuvent suivre quelques unités d'enseignement de l'année supérieure après avis de la **commission d'attribution des crédits** de formation définie à l'article 34.

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 crédits européens peuvent être autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 avril 2007 susvisé, notamment les articles 38 et 39.

Les étudiants autorisés à redoubler en ayant validé les crédits correspondants aux stages effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique. La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en est informée. »

7.2 - Obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant :

L'article 2 et l'annexe 2 de l'arrêté du 3 février 2022 modifié relatif aux vacances des étudiants en santé pour la réalisation des activités d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ou des actes et activités d'infirmier, et à l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant et du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture par certains étudiants ou anciens étudiants en santé disposent que :

« I. - Le diplôme d'Etat d'aide-soignant est délivré, par le préfet de la région dans laquelle la formation a été accomplie, à leur demande, aux personnes qui n'ont pas validé leur diplôme d'Etat et ne sont plus inscrits en formation ou qui ont interrompu leur formation en soins infirmiers, de masseur-kinésithérapeute, d'ergothérapeute, de pédicure podologue, de psychomotricien, de manipulateur en électroradiologie médicale ou de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique, dans les conditions définies par l'annexe 2 du présent arrêté.

II. - Par dérogation au I, ne peuvent bénéficier de ces dispositions :

1° Les étudiants ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire d'exclusion de la formation, prononcée par la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires ou le conseil de discipline ;

2° Sauf avis contraire de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants ou du conseil technique, les étudiants ayant fait l'objet d'une exclusion définitive de l'institut pour acte incompatible avec la sécurité des personnes prises en charge après décision de cette même section ou du conseil pédagogique ou technique. »

Annexe II

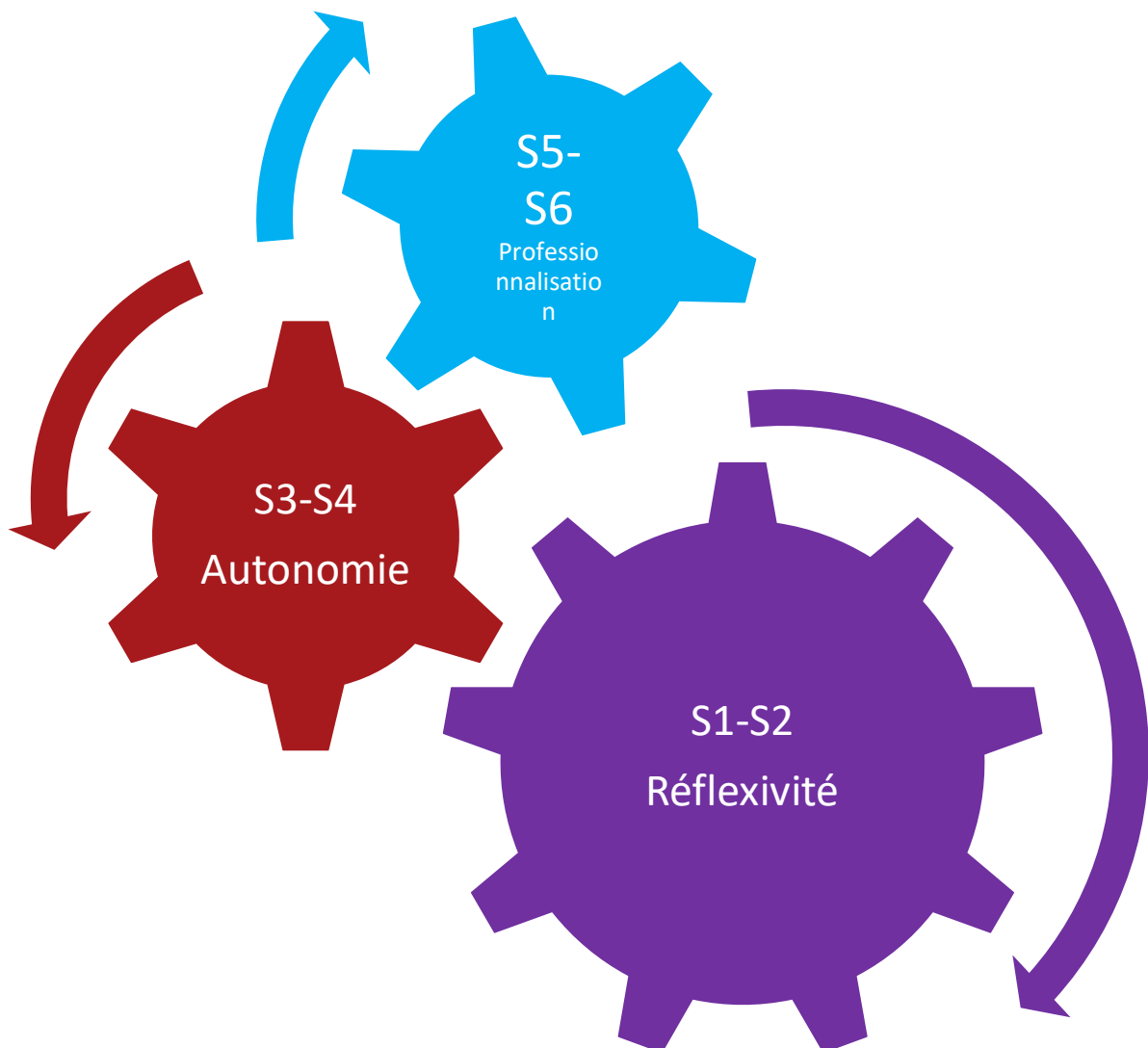
Formation (s) concernée (s)	Catégorie d'étudiant mentionnés au cinquième alinéa du 1° de l'article 1er	Conditions minimales de formation requises pour être employé à titre temporaire au titre du 1° (activités d'aide-soignant) de l'article 1er
Infirmier	Etudiant en formation en soins infirmiers	Être inscrit dans un institut de formation ; Être admis en deuxième année en ayant obtenu 48 crédits européens dont les 15 crédits liés aux stages ainsi que les crédits liés aux unités d'enseignement suivantes : -UE 2.10 S1 « Infectiologie hygiène » ; -UE 4.1 S1 « Soins de confort et de bien-être » ; -UE 4.3 S2 « Soins d'urgence » ; -UE 5.1 S1 « Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ». ou Être inscrit dans un établissement de formation participant à une expérimentation sur le fondement des dispositions de l'article 39 de la loi du 22 juillet 2013 susvisée ; Avoir acquis 48 crédits européens dont les 15 crédits liés aux stages et les crédits correspondant aux contenus des unités d'enseignement cités au paragraphe précédent.

LA FORMATION

1 - Les thématiques de la formation infirmière

Durant les trois années de formation, l'équipe s'inscrit dans une continuité pédagogique pour favoriser la construction identitaire et le développement de compétences chez l'étudiant en soins infirmiers.

Pour atteindre ces objectifs trois thématiques vont se combiner au cours des trois années de formation représentées par la modélisation ci-dessous.



La première année de formation s'appuie sur la thématique de :

La réflexivité

La posture réflexive permet aux étudiants en soins infirmiers de comprendre le lien entre les connaissances et les actions mises en œuvre pour construire les éléments de compétences.

La deuxième année de formation s'appuie sur la thématique de :

L'autonomie

Afin que l'étudiant développe des capacités d'adaptation dans des situations professionnelles complexes en mobilisant les différents savoirs.

Enfin **la troisième année** de formation s'appuie sur la thématique de :

La professionnalisation

Afin que l'étudiant devienne un professionnel infirmier compétent réflexif autonome et responsable.

2 – Planification des rentrées de septembre et de février

Planification filière IDE 2025-2026																								
ES11 Sept 2025 - juillet 2028 prérentrée le 29 août 2025 rentrée le 1er septembre 2025	2025																							
	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S01	S02	S03	S04	S05		
	1/9	8/9	15/9	22/9	29/9	6/10	13/10	20/10	27/10	3/11	10/11	17/11	24/11	1/12	8/12	15/12	22/12	29/12	5/1	12/1	19/1	26/1		
	SEMESTRE 1																							
	C1	C2	C3	C4	C5	C6	S1	C7	C8	C9	C10	C11	S2	S3	S4	S5	V	V	C12	C13	C14	C15		
	2026																							
	S06	S07	S08	S09	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	S28	
	2/2	9/2	16/2	23/2	2/3	9/3	16/3	23/3	30/3	6/4	13/4	20/4	27/4	4/5	11/5	18/5	25/5	1/6	8/6	15/6	22/6	29/6	6/7	
	SEMESTRE 2																							
	S1	S2	S3	S4	C1	C2	C3	C4	C5	V	V	S5	S6	S7	S8	S9	S10	C6	C7	C8	C9	C10	V	
ES12 Sept 2024 - juillet 2027 rentrée le 1er septembre 2025	2025																							
	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S01	S02	S03	S04	S05		
	1/9	8/9	15/9	22/9	29/9	6/10	13/10	20/10	27/10	3/11	10/11	17/11	24/11	1/12	8/12	15/12	22/12	29/12	5/1	12/1	19/1	26/1		
	SEMESTRE 3																							
	C1	C2	C3	C4	S1	S2	S3	S4	S5	SESA	C5	C6	C7	C8	C9	C10	V	V	S7	S8	S9	S10		
	2026																							
	S06	S07	S08	S09	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	S28	
	2/2	9/2	16/2	23/2	2/3	9/3	16/3	23/3	30/3	6/4	13/4	20/4	27/4	4/5	11/5	18/5	25/5	1/6	8/6	15/6	22/6	29/6	6/7	
	SEMESTRE 4																							
	C1	C2	C3	C4	S1	S2	S3	S4	SESA	C5	V	V	C6	C7	C8	C9	C10	S6	S7	S8	S9	S10	V	
ES13 Sept 2023 - juillet 2026 rentrée le 1er septembre 2025	2025																							
	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S01	S02	S03	S04	S05		
	1/9	8/9	15/9	22/9	29/9	6/10	13/10	20/10	27/10	3/11	10/11	17/11	24/11	1/12	8/12	15/12	22/12	29/12	5/1	12/1	19/1	26/1		
	SEMESTRE 5																							
	C1	S1	S2	S3	S4	S5	C2	C3	C4	C5	C6	S6	S7	S8	S9	S10	V	V	C7	C8	C9	C10		
	2026																							
	S06	S07	S08	S09	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	S28	
	2/2	9/2	16/2	23/2	2/3	9/3	16/3	23/3	30/3	6/4	13/4	20/4	27/4	4/5	11/5	18/5	25/5	1/6	8/6	15/6	22/6	29/6	6/7	
	SEMESTRE 6																							
	S1	S2	S3	S4	S5	C1	C2	C3	C4	C5	V	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	V	DE	

3 - Stratégies pédagogiques

- **L'Analyse de Pratique Professionnelle (APP)**

Elle est définie par Patrick ROBO, formateur consultant en analyse de pratiques professionnelles, en accompagnement professionnel et en pédagogies nouvelles, auteur de « Savoir analyser sa pratique professionnelle, juin 2006 », comme « un outil de travail qui permet « d'analyser » (à présent) pour comprendre (du passé) afin de discerner pour décider, puis agir (dans l'avenir) » et, qui vise la professionnalisation par la construction des compétences. La personne qui décrit la situation est en jeu dans la situation vécue (acteur).

- **Groupe d'Entrainement à l'Analyse de Situation Educative (GEASE)**

Marguerite ALTET, Professeure de Sciences de l'Education à l'université de Nantes, auteur d'ouvrages sur la professionnalisation par la démarche réflexive relève que « l'analyse de pratique est une démarche groupale : analyse par un stagiaire de son propre vécu singulier, effectivement mis en œuvre devant et avec un groupe de pairs, ou parfois en relation duelle avec un formateur ».

- **Le Suivi Pédagogique**

C'est un processus **d'accompagnement** individuel ou collectif, mené par un formateur désigné. Cet accompagnement permet à l'étudiant de :

- exprimer son vécu lors de situations d'apprentissage en milieu professionnel et/ou à l'Institut de formations paramédicales,
- prendre du recul, de la distance. Ce temps constitue une opportunité pour apprendre à réfléchir sur les pratiques professionnelles mises en œuvre en situation réelle de travail,
- mettre en lien la théorie avec les expériences professionnelles,
- susciter la réflexion,
- décontextualiser la situation et de la recontextualiser,
- faire le bilan sur le niveau d'acquisition et les difficultés rencontrées afin de mettre en place des stratégies qui permettront de les surmonter.
- faire le point sur sa situation d'apprenant, ses difficultés ou facilités personnelles,
- identifier une personne ressource sur l'IFPM
- contractualiser son organisation pédagogique de l'année.
- un temps de mise à distance du vécu de stage est proposé aux étudiants (lors d'un suivi pédagogique). L'exploitation de stage sollicite les retours d'expérience. L'auto analyse des situations vécues permet à l'étudiant de sortir de ses représentations pour confirmer son projet professionnel de devenir infirmier(e).

Ces temps d'échanges sont systématiquement tracés dans le dossier de l'étudiant.

- **Accompagnement de l'apprenant au cœur d'un dispositif de coaching au sein de l'IFPM**

Le dispositif de coaching proposé à l'IFPM est complémentaire du suivi pédagogique : il permet d'accompagner le changement, les émotions, l'articulation entre la vie personnelle et professionnelle, d'avoir une meilleure connaissance de soi, d'identifier les pensées limitantes qui empêchent d'avancer, d'améliorer le bien-être tout en favorisant l'autonomie, la confiance et l'épanouissement durable.

Le coaching n'est pas de donner des conseils mais de permettre au coaché de trouver par lui-même ses propres solutions grâce à un travail d'accompagnement permettant de faire évoluer ses contenus et processus de pensée. Le coaching a pour finalité la mise en place d'un plan

d'actions concrètes visant à atteindre les objectifs co-construits au préalable entre coach et coaché.

La mise en œuvre du coaching repose sur des critères clairement établis et requiert l'adhésion et l'engagement de l'apprenant à participer activement tout au long du processus.

Cet accompagnement vous sera proposé sur une date ultérieure

- **La préparation et l'exploitation de stage**

Le stage fait l'objet d'une préparation et d'une exploitation. Ces deux activités seront menées par les formateurs en groupe de suivi pédagogique. Ces temps de préparation en individuel et/ou en collectif permettent d'aider l'étudiant à formaliser son parcours d'apprentissage.

- **Etudiants en situation de redoublements**

L'équipe pédagogique met en place un accompagnement adapté à chaque étudiant en situation de redoublement, lui permettant de progresser et d'évoluer vers la réussite de cette année.

Ainsi, une rencontre en suivi pédagogique individuel est organisée dans les 15 jours suivants la rentrée afin de clarifier les besoins spécifiques de cet étudiant au regard de l'évaluation de ses difficultés. Des objectifs pédagogiques sont alors coconstruits entre l'étudiant et le formateur de suivi pédagogique. L'étudiant sera accompagné tout au long de l'année lors des suivis pédagogiques individuels et personnalisés.

- **Etudiants hors département (Métropole et Outre-Mer)**

L'équipe pédagogique et Direction, met en place un accompagnement pour les étudiants arrivant d'une autre région. Ce dispositif permet à l'étudiant de s'adapter à un nouvel environnement, d'optimiser son intégration, ainsi que son investissement et son bien être en formation. Par les moyens suivants :

- Identifier les étudiants concernés dès la rentrée en 1^{ère} année
- Mise en place d'un référent formateur au sein de l'équipe de la promotion coordonnant le projet et un étudiant référent pour accompagner les pairs (partage d'expérience, témoignage)

4 - Les moyens

Semestres 1 et 2

La part du processus comprendre est plus importante au décours des semestres 1 et 2.



Semestres 3 et 4

Au cours des semestres 3 et 4, l'étudiant mobilise les savoirs, savoir-faire, savoir-être, afin de savoir agir en situation de soins.



Semestres 5 et 6

Aux semestres 5 et 6, l'étudiant utilise l'ensemble de ses connaissances (théoriques, gestuelles, comportementales.) pour agir dans des situations nouvelles. La part de la transférabilité est plus importante en troisième année. Cette capacité à transférer démontre la compétence et signe la capacité à être autonome.



Les finalités de la formation

Les 3 années passées à l'IFPM ont pour objet de :

- Amener l'étudiant à devenir un professionnel autonome, responsable et réflexif.
- Permettre à l'étudiant :
 - d'analyser toute situation de santé
 - de prendre des décisions dans les limites de son rôle
 - de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle, pour répondre aux besoins de santé des personnes.
- Favoriser la construction de ses compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements, en s'appuyant sur des stages, sur des unités d'intégration (analyse de situations professionnelles) et les différents savoirs.
- Développer chez l'apprenant des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles.
- Construire des compétences infirmières et préparer son projet professionnel.

1 - Les objectifs des semestres 1 et 2

Le projet pédagogique de la première année de formation en soins infirmiers s'appuie sur la thématique « **Développer une posture réflexive** ».

La pratique réflexive consiste à apprendre à partir des expériences vécues. Michel RAMOS (2004.), professeur et formateur à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education à l'Université de Montpellier (34), définit la réflexivité comme la « *capacité à analyser ses propres pratiques professionnelles afin de les transformer* » Celle-ci est indispensable à l'apprenant afin d'acquérir de nouvelles connaissances qui lui permettront de développer son autonomie professionnelle, une composante essentielle de la compétence professionnelle.

La posture réflexive permet aux Etudiants en Soins Infirmiers (ESI) de comprendre le lien entre les connaissances (savoirs théoriques) et les actions (savoir pratiques) mises en œuvre pour construire les éléments de compétences.

L'exercice de la profession d'infirmier comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation. Pour que l'étudiant soit capable d'analyser les situations de santé, de prendre des décisions et de mettre en place des actions de soins, une alternance entre connaissances théoriques (unités d'enseignement), savoir-faire en ateliers cliniques et en stage est mise en place dès les premières semaines de formation.

En semestres 1 et 2, les étudiants en soins infirmiers développent une posture réflexive au travers de trois objectifs pédagogiques :

- **Premier objectif :**
 - Acquérir des méthodes individuelles personnelles et collectives pour construire un socle de connaissances,
- **Deuxième objectif :**
 - Développer l'auto évaluation et la capacité à proposer des réajustements,
- **Troisième objectif :**
 - S'inscrire dans un processus de professionnalisation et élaborer son projet professionnel.

Ces objectifs se déclinent dans les dispositifs d'apprentissage des semestres 1 et 2 pendant :

Les unités d'enseignement à partir des :

- cours magistraux,
- travaux dirigés,
- travaux personnels qui aident à apprendre les savoirs nécessaires à la construction, par l'étudiant, de ses compétences.
- méthodes de travail proposées aux étudiants (UE 6.1) qui contribuent à fixer les savoirs dans les unités d'enseignement afin de les mobiliser en situation lors des ateliers cliniques et auprès des personnes soignées.

Les Unités d'Enseignement permettent à l'étudiant de construire un socle de connaissances indispensable au métier d'infirmier. Les formateurs donnent du sens à ces enseignements en les mettant en lien avec l'exercice professionnel.

Un dispositif d'accompagnement de l'étudiant à la méthodologie du raisonnement clinique infirmier (UE 3.1 des semestres 1 et 2) est mis en place avant le départ en stage. L'étudiant travaille des situations cliniques qui lui permettent de mobiliser les savoirs théoriques (UE 2.1, UE 2.2, UE 2.4 du semestre 1) et de repérer les différentes dimensions du soin : éducationnelle, curative, préventive, palliative et relationnelle.

L'étudiant est également accompagné dans la construction de compétences éthiques, de respect des valeurs personnelles (UE 1.1 et UE 1.3 du semestre 1) et d'identification des valeurs professionnelles (UE 4.1, UE 3.1 du semestre 1) pour partager une culture soignante. Il fait vivre les valeurs soignantes en ateliers cliniques et en stage. Il identifie les valeurs qui guident ses actes.

Les ateliers cliniques

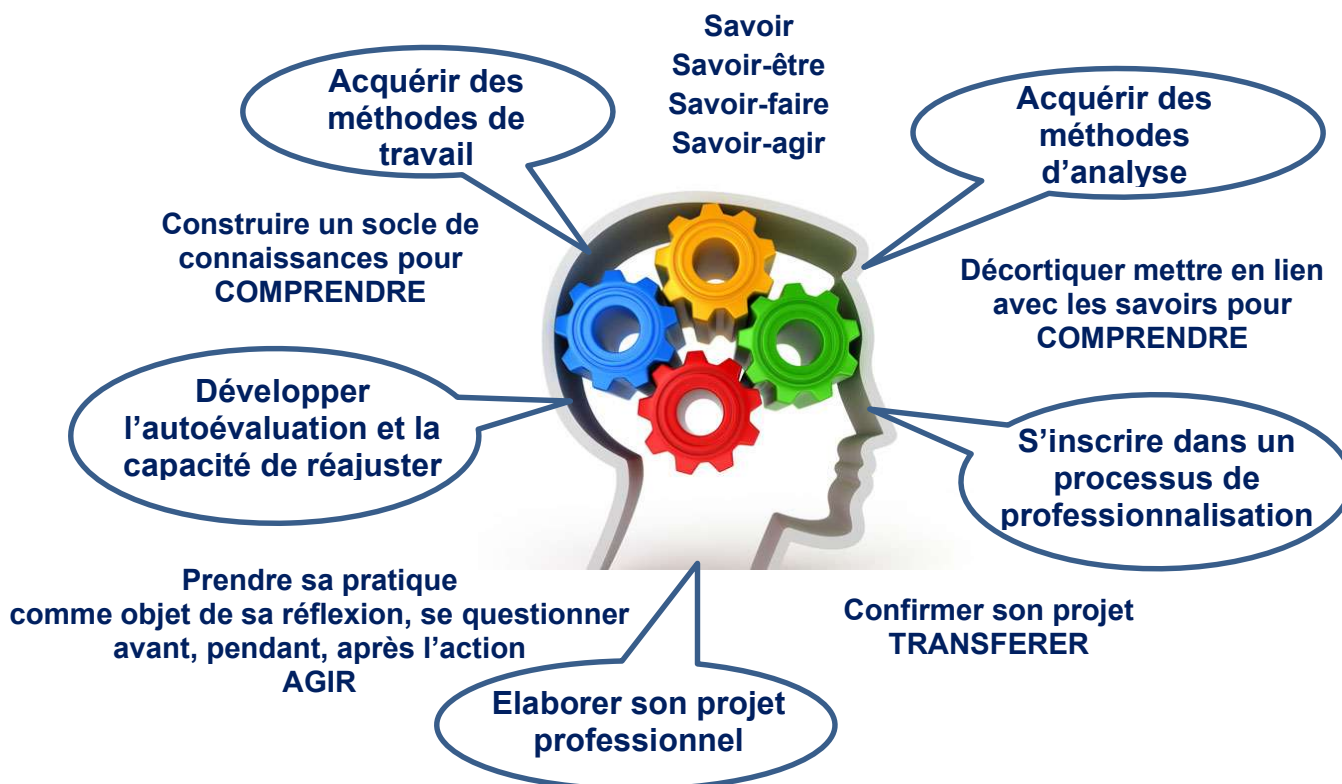
- Les étudiants pratiquent l'hygiène des mains, l'observation clinique, la réalisation de la toilette au lit, la mesure des paramètres vitaux, les injections sous cutanées. Les étudiants sont initiés à l'ergonomie.
- Des stratégies pédagogiques communes inter-promotions sont proposées aux étudiants pour concrétiser notamment le concept de « travail en équipe ».

Les stages

- L'étudiant utilise les connaissances et les concepts dans l'action (UE 3.2 du semestre 2) afin de mettre en œuvre des soins adaptés au patient.
- L'étudiant transfère le savoir-faire pratiqué en ateliers cliniques dans le cadre professionnel. Il construit, entre autres, des compétences relationnelles comme savoir se comporter dans une situation donnée, il repère ses émotions.
- Dans l'ensemble de ses activités en stage, l'étudiant mobilise dans l'action le respect des règles professionnelles et notamment le secret professionnel
- Il adopte une posture d'étudiant en soins infirmiers.
- L'étudiant saisit les opportunités d'apprentissage sur des activités qu'il n'aurait pas encore rencontrées. Il travaille avec le tuteur et les professionnels de proximité pour acquérir les connaissances nécessaires, comprendre le contexte puis analyser sa pratique.

Le dispositif mis en place par l'équipe pédagogique permettra à l'étudiant de développer sa posture réflexive, d'apprendre de ses expériences par la distanciation critique de sa pratique et de sa façon de collaborer en équipe.

Développer une posture réflexive



Les conditions pédagogiques pour atteindre les 3 objectifs de l'année

Acquérir des méthodes de travail personnelles individuelles et collectives pour construire un socle de connaissances.
Compétence transversale

- **Pour atteindre cet objectif, l'étudiant en soins infirmiers :**
- **Rédige**, pour le premier suivi pédagogique le 10 septembre 2025 un état de lieux des méthodes d'apprentissages utilisées jusqu'à l'entrée en formation professionnelle. Il s'agit de faire repérer aux étudiants leurs propres stratégies d'apprentissage et de leur faire expliciter,
- **Évalue**, lors des bilans individuels et collectifs, les méthodes d'apprentissage qu'il a mises en place et leur efficacité. L'étudiant parvient à mobiliser les savoirs en situation. Il est en capacité de décoder les situations dans les dimensions humaines, éthiques, législatives, sociologiques, psychologiques... au regard des concepts acquis ou à repérer,
- **Participe activement**, pendant les interventions pédagogiques et pendant les stages, l'ESI prend des notes, pose des questions aux intervenants..., afin de s'approprier les connaissances abordées,
- **Mobilise, par l'action, les connaissances acquises**, après chaque intervention pédagogique,
- en individuel en élaborant ses outils d'apprentissages
- **Analyse** en groupe de suivi pédagogique, une situation professionnelle vécue par l'étudiant selon la méthode GEASE, (UE 5.1 du semestre 1 et UE 5.2 semestre 2) pour sortir de ses représentations et apprendre de cette expérience,
- **Analyse** à l'écrit de façon individuelle sa pratique professionnelle. L'Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) est un outil qui permet d'analyser une situation vécue par l'ESI selon une méthodologie définie (UE 2.10 infectiologie et hygiène du semestre 1, UE 4.2 Soins relationnels du semestre 2, UE 5.8 stage professionnel),
- **Utilise** l'observation clinique et fait du lien avec les connaissances pour comprendre les situations cliniques observées (UE 5.1 du semestre 1, UE 5.2 du semestre 2, UE 5.8 stage professionnel),
- Ces différentes activités pédagogiques permettront aux étudiants de :
- **Développer leur autonomie** dans l'acquisition des apprentissages nécessaires à l'exercice du métier d'infirmier,
- **De prendre conscience** de leur manière d'agir, de réagir et d'apprendre. Ce retour réflexif a pour finalité de réinvestir dans la pratique à venir les enseignements tirés des expériences,

- De prendre conscience de leur pratique singulière, d'en comprendre les effets et de construire des savoirs transférables de manière concrète, à d'autres situations,
- Devenir des professionnels capables d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de leurs compétences, d'agir seul et en équipe pluri professionnelle.

Développer l'auto évaluation et être en capacité de proposer des réajustements. Compétence 7.

Pour atteindre cet objectif, l'étudiant en soins infirmiers sera amené en TD et en suivi pédagogique à :

- **Se préparer avant le stage** à l'activité clinique en élaborant des objectifs de stage individuels,
- **Analyser au retour du stage** l'activité clinique réalisée, lors des temps d'exploitation de stage, au cours d'échanges avec des formateurs et des professionnels du terrain (tuteurs),
- **Utiliser son e port folio**, outil d'auto-évaluation des compétences de l'étudiant,
- **Analyser** les compétences développées en faisant le lien entre la formation à l'IFPM et le stage.

S'inscrire dans un processus de professionnalisation et élaborer son projet professionnel de devenir infirmier (e).

Pour atteindre cet objectif, l'étudiant en soins infirmiers sera en capacité, à l'Institut et en stage, de :

- **Construire et adopter** une posture d'étudiant en soins infirmiers,
- **Acquérir** les connaissances nécessaires à l'exercice du métier afin de les mobiliser dans l'action soignante : biologie, réglementation professionnelle, concepts en soins infirmiers,
- **S'approprier** un langage professionnel commun qui témoigne d'une construction identitaire,
- **Identifier** les valeurs du métier soignant et les mettre en œuvre concrètement dans ses actions,
- **Développer des capacités d'observation** clinique afin d'établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers,
- **Développer des capacités relationnelles** pour établir une communication professionnelle adaptée aux usagers.

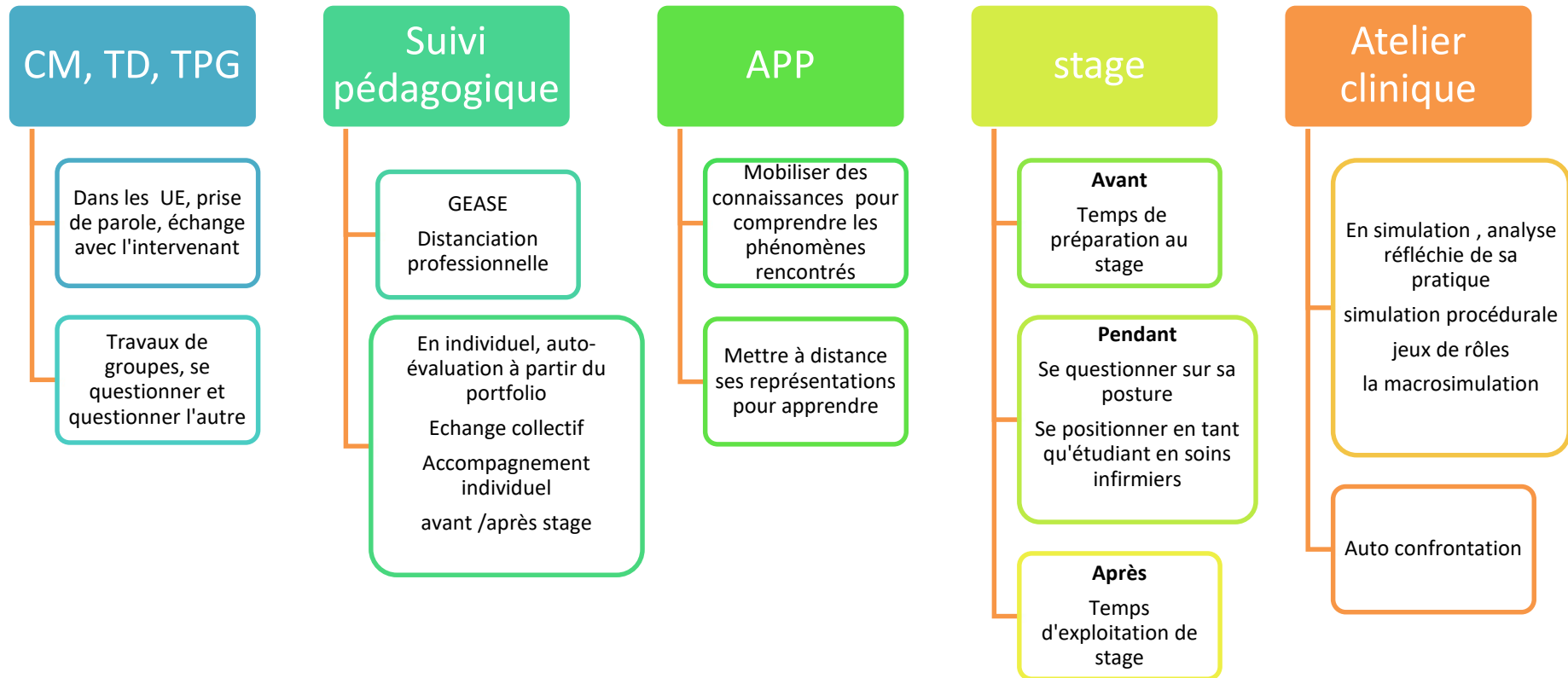
L'étudiant en soins infirmiers sera en capacité, à l'Institut et en stage d'acquérir des éléments des compétences suivantes :

- Compétence 1 « évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers »,
- Compétence 2 « concevoir et conduire un projet de soins infirmiers »,
- Compétence 3 « accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens »,
- Compétence 7 « analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle ».

Selon Richard Wittorski dans « L'autoformation au travail » Editions nouvelles, 2000, « *La compétence s'acquiert également et surtout par l'intermédiaire d'une action doublée d'une réflexion sur celle-ci* ».

Le dispositif mis en place par l'équipe pédagogique permettra à l'étudiant de développer sa posture réflexive, d'apprendre de ses expériences par la distanciation critique de sa pratique, ses représentations ainsi que sa façon de collaborer en équipe.

CE QUI PERMET LA POSTURE REFLEXIVE



CM = Cours Magistraux, TD = Travaux Dirigés, TPG = Travaux Personnels Guidés
 GEASE= Groupe d'Entrainement à l'Analyse de Situations Educatives
 APP=analyse de la pratique professionnelle

2 - Calendrier

La première année de formation se déroule du lundi 1^{er} septembre 2025 au vendredi 3 juillet 2026.

Semestre 1 :

Il se déroule sur 22 semaines : du 1^{er} septembre 2025 au 1^{er} février 2026 :

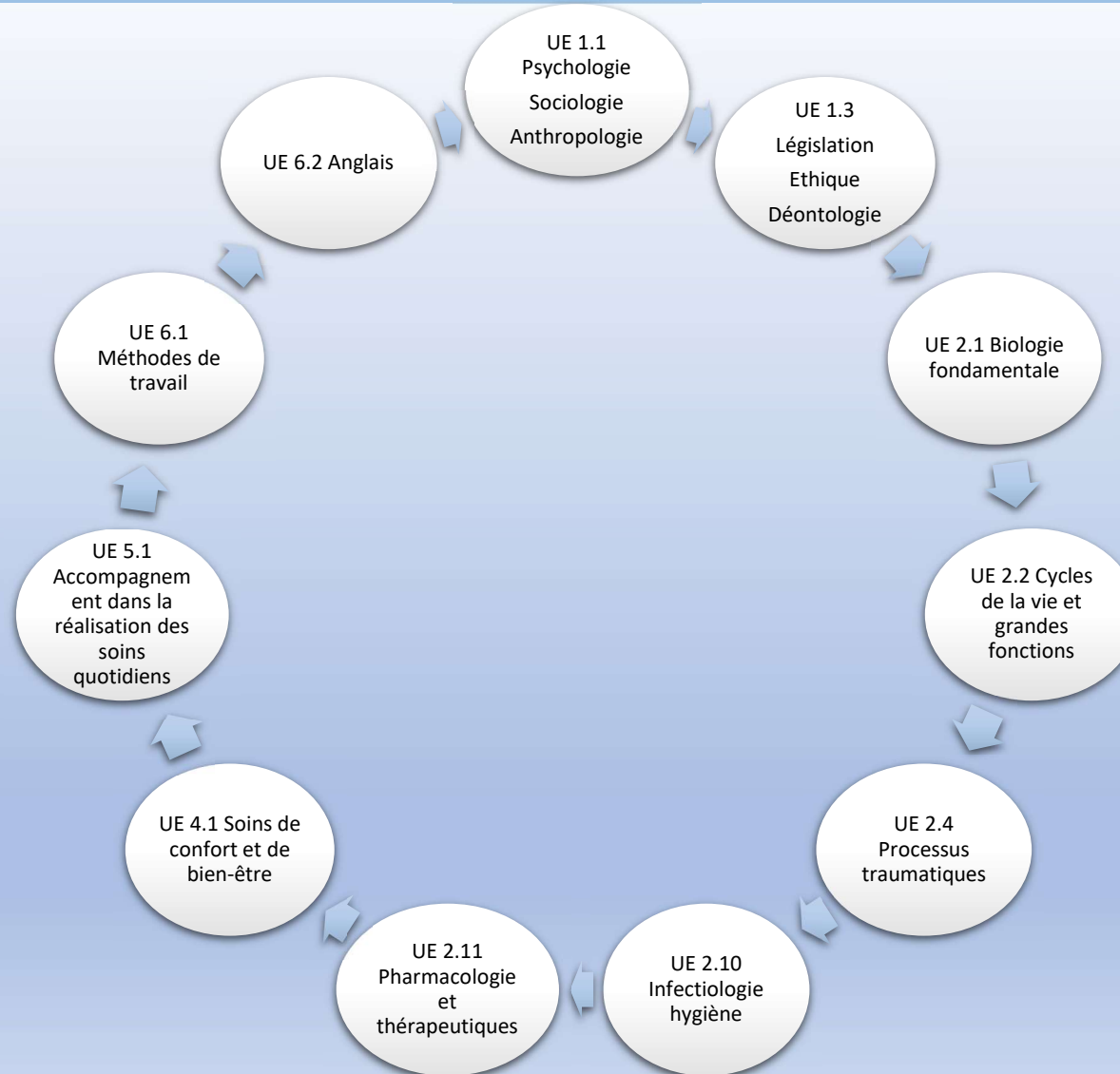
- 15 semaines de cours
- 5 semaines de stages dont 1 semaine dite « alternative au stage »
- 2 semaines de vacances à Noël (du vendredi 19 décembre 2025 après le stage au dimanche 5 janvier 2026)

Semestre 2 :

Il se déroule sur 22 semaines : du 2 février 2026 au 3 juillet 2026

- 10 semaines de cours
- 10 semaines de stages
- 2 semaines de vacances vers Pâques (du vendredi 3 avril 2026 après les cours au dimanche 20 avril 2026)

3 - Les Unités d'enseignement semestres 1 et 2



Semestre 1



Semestre 2

Les formateurs intervenants lors du semestre 1 :

Compétences	Unités d'Enseignement	Formateurs responsables
Compétence 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	UE 3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière	V. LE BRIGAND E. VERDU P. MAITRE
Compétence 3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	UE 2.10 : Infectiologie hygiène	A. LENAIN P. MAITRE
	UE 4.1 : Soins de confort et de bien être	A. LECLERC E. VERDU
	UE 5.1 : Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens	V. LE BRIGAND E. VERDU P. MAITRE
Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	UE 2.1 : Biologie fondamentale	A. LENAIN A. LECLERC
	UE 2.2 : Cycles de la vie et grandes fonctions	A. LENAIN C. CONTON
	UE 2.4 : Processus traumatiques	C. CONTON A. LECLERC
	UE 2.11 : Pharmacologie et thérapeutique	C. CONTON P. MAITRE
Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	UE 1.1 : Psychologie, sociologie anthropologie	C. CONTON A. LENAIN
Compétence 7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle	UE 1.3 : Législation éthique déontologie	V. LE BRIGAND E. VERDU
Compétences transversales	UE 6.1 : Méthodes de travail	C. JOUAN
	UE 6.2 : Anglais	C. JOUAN

Les formateurs intervenants lors du semestre 2 :

Compétences	Unités d'Enseignement	Formateurs responsables
Compétence 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	UE 3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière	V. LE BRIGAND P. MAITRE A. LECLERC
	UE 5.2 : Evaluation d'une situation clinique	
	UE 2.3 : Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	C.JOUAN C. CONTON
Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers	UE 3.2 : Projet de soins infirmiers	V. LE BRIGAND P. MAITRE A. LECLERC
Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	UE 2.6 : Processus psychopathologiques	M.CANOPULO V. LE BRIGAND
	UE 4.3 : Soins d'urgence	C.JOUAN
	UE 4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	A. LECLERC C. CONTON C. SEGUT
Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	UE 1.2 : Santé publique et économie de la santé	P. MAITRE C. CONTON
Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	UE 1.1 : Psychologie, sociologie, anthropologie	C. JOUAN
	UE 4.2 : Soins relationnels	C. CONTON A. LECLERC
Compétence 7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle	UE 4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques	V. LE BRIGAND P. MAITRE
Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	UE 6.2 : Anglais	C. JOUAN

4 - Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 1 et 2

EVALUATION DU SEMESTRE 1 (2025-2027)				
Unités d'Enseignement	ECTS	Modalités d'évaluation	Dates session 1	Dates session 2
UE 1.1 Psychologie, sociologie, anthropologie	3	Travail écrit individuel sur table en temps limité à partir d'un texte avec repérage des concepts utilisés par l'auteur	Le 7 janvier 2026 Durée 2 h Appel à 10h30	Le 27 Mai 2026 Durée 2 h Appel à 10h30
UE 1.3 Législation, éthique, déontologie	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances et la justesse dans l'utilisation des notions	Le 7 Janvier 2026 Durée 1 h Appel à 08h30	Le 27 Mai 2026 Durée 1 h Appel à 08h30
UE 2.1 Biologie fondamentale	1	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 21 Novembre 2025 Durée 1 h Appel à 08h30	Le 21 Mai 2026 Durée 1 h Appel à 16h15
UE 2.2 Cycles de la vie et grandes fonctions	3	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 21 Novembre 2025 Durée 1h30 Appel à 10h30	Le 21 Mai 2026 Durée 1 h30 Appel à 14h
UE 2.4 Processus traumatiques	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances et la justesse dans la compréhension des mécanismes physiopathologiques	Le 9 janvier 2026 Durée 1h Appel à 08h30	Le 22 Mai 2026 Durée 1h Appel à 08h30
UE 2.10 Infectiologie, hygiène	2	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation rencontrée en stage	Rendu de l'évaluation sur CELENE le 5 Janvier 2026 à 14h	Rendu de l'évaluation sur CELENE le 23 Mars 2026 à 13h30
UE 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances et la compréhension des mécanismes	Le 9 Janvier 2026 Durée 1h15 Appel à 10h30	Le 22 Mai 2026 Durée 1h15 Appel à 10h30
UE 3.1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	2	Travail écrit sur table en temps limité d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint	Le 8 Janvier 2026 Durée 2 h Appel à 08h30	Le 26 Mai 2026 Durée 2 h Appel à 08h30
UE 4.1 Soins de confort et de bien être	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité de réflexion à partir d'un témoignage autour des notions de dépendance, intimité, pudeur, etc.	Le 7 Janvier 2026 Durée 2 h Appel à 14h30	Le 21 Mai 2026 Durée 2 h Appel à 08h30
UE 5.1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens	2	Travail écrit sur table en temps limité d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint	Le 8 Janvier 2026 Durée 2 h Début à 10h30 (dans la continuité de l'UE 3.1)	Le 26 Mai 2026 Durée 2 h Début à 10h30 (dans la continuité de l'UE 3.1)
UE 6.1 Méthodes de travail	2	Réalisation d'une fiche de lecture en traitement de texte Travail en groupe	Distribution du sujet le 24 octobre 2025 à 14h Durée 3h Retour du document écrit le 31 octobre 2025 de 14h à 14h30 sur CELENE (si tous les étudiants ont accès)	Distribution du sujet le 19 Mai 2026 à 14h Durée 3h Retour du document écrit le 26 mai 2025 de 14h à 14h30 sur CELENE (si tous les étudiants ont accès)
UE 6.2 Anglais	2	Réalisation des exercices et des quizz, temps de travail sur la plateforme, Participation active en e-Learning	Arrêt des compteurs Le 26 Janvier 2026 à 23h59	Arrêt des compteurs Le 9 Mars 2026 à 23h59

EVALUATION DU SEMESTRE 2 (2025-2027)				
Unités d'Enseignement	ECTS	Modalités d'évaluation	Dates session 1	Dates session 2
UE 1.1 : Psychologie, sociologie, anthropologie	2	Travail écrit individuel sur table d'analyse de situation avec mobilisation des concepts. Distanciel	Le 1 juin 2026 Durée 2h en distanciel Dépôt du sujet à 9h Retour de l'évaluation avant 11h30 Sur Céleste	Le 6 juillet 2026 Durée 2h en distanciel Dépôt du sujet à 9h Retour de l'évaluation avant 11h30 Sur Céleste
UE 1.2.: Santé publique et économie de la santé	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 3 Juin 2026 Durée 1h Appel à 8h30	Le 8 Juillet 2026 Durée 1h Appel à 8h30 Appel à 14h
UE 2.3 : Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 2 Juin 2026 Durée 1h Appel à 8h30	Le 8 Juillet 2026 Durée 1h Appel à 8h30
UE 2.6 : Processus psychopathologiques	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 2 Juin 2026 Durée 1h Appel à 10h30	Le 8 Juillet 2026 Durée 1h Appel à 10h30
UE 3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière	2	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation clinique	22 Mai 2026 retour du document écrit en dépôt sur CELENE 14h30	6 Juillet 2026 retour du document écrit en dépôt sur CELENE 8h30
UE 3.2. : Projet de soins infirmiers	1	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation clinique, élaboration d'hypothèses argumentées de projet de soins.	22 Mai 2026 retour du document écrit en dépôt sur CELENE 14h30	6 Juillet 2026 retour du document écrit en dépôt sur CELENE 8h30
UE 5.2. : Evaluation d'une situation clinique	2	Présentation orale de l'analyse d'une situation clinique	Du 3 juin après-midi au 5 juin 2026 matin Convocations sur CELENE	Le 9 juillet 2026 Convocations sur CELENE
UE 4.2 : Soins relationnels	1	Travail thème et questionnaire avec argumentation orale de la réflexion avec utilisation des concepts.	Du 28 au 29 mai 2026 Convocations sur CELENE (VISIO possible)	9 juillet 2026 Convocations sur CELENE (VISIO possible)
UE 4.3 : Soins d'urgence	1	AFGSU délivrée en fin de formation	De Février à fin Mai 2026 (Voir affichage sur CELENE)	
UE 4.4. : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	2	Calculs de doses appliqués en situation simulée	Les 8/9/10 juin 2026 Les 9, 10, 11 juin 2026 Convocations sur CELENE	Le 7 Juillet 2026 Convocations sur CELENE
UE 4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques	1	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 3 Juin 2026 Durée 1h Appel à 10h30	Le 8 Juin 2026 Le 8 juillet 2026 Durée 1h Appel à 15h45
UE 6.2 : Anglais	2	Réalisation des exercices et des quizz, temps de travail sur la plateforme, Participation active en e-Learning	Arrêt des compteurs le 5 Juin 2026 à 23h59	Arrêt des compteurs le 10 Juillet 2026 à 23h59

① L'ensemble des dates des évaluations des différents semestres peut être modifié en fonction de l'activité pédagogique et institutionnelle

CONCLUSION

Ce document a pour objectif de présenter l'institut de formation paramédical, l'organisation de la formation infirmière.

Ce dispositif de formation fait référence à la législation, au règlement intérieur, et aux projets et orientations pédagogiques de l'IFPM. Il sera une référence tout au long de la formation.

Ce projet permettra :

- de construire et développer les compétences à travers l'acquisition de savoirs, et savoir-faire, attitudes et comportements professionnels,
- de mettre en œuvre des soins de qualité et répondre aux besoins de santé de la population.

L'équipe pédagogique accompagnera l'étudiant dans la compréhension et l'appropriation de ce dispositif. L'étudiant aura à se positionner comme acteur responsable, autonome, impliqué dans la formation.